

Début des cours 06, 08 et 09 Septembre

DANSES en COUPLE La Chapelaine

- apprentissage du lindy hop, rock, chachacha, valse, bachata, quickstep, salsa, west coast swing, kizomba, merengué

Cours 1 **mercredi 20 h 30 salle 2** 1ère et 2ème année

Cours 2 **lundi 20 h salle 1** 3ème et 4ème année

Cours 3 **lundi 21 h salle 1** 5ème année et plus

DANSES CHORÉGRAPHIÉES La Chapelaine

- danses en ligne sur musiques pop actuelles (style madison...)
- danses chorégraphiées avec des pas de salsa, bachata, chachacha, disco, swing, charleston ...

Cours 1 **mercredi 18 h 30 salle 2** 1ère et 2ème année

Cours 2 **mercredi 19 h 30 salle 2** 3ème et 4ème année

Cours 3 **jeudi 20 h salle 1** 5ème année et plus

Cours 1 **jeudi 14 h salle 1** 1ère et 2ème année

Cours 2 **jeudi 15 h salle 1** 3ème et 4ème année

Cours 3 **jeudi 16 h salle 1** 5ème année et plus

DANSES de Bal Rétro La Chapelaine

cours pour les danseurs de bal avec perfectionnement de la valse, paso doble, boléro, foxtrot, tango... dans une ambiance décontractée !

lundi 17 h 15 **20 ateliers d'octobre à avril**

90 € plus 15 € d'adhésion (2 chèques 55 € et 50 €)

Info sur le site dancedivatte.fr

06 67 71 54 73



Fiche d'inscription

DANSES en COUPLE

DANSES CHORÉGRAPHIÉES

Cours découverte gratuit
06, 08 et 09 Septembre 2021



DANSE DIVATTE

La Chapelle Basse Mer - Divatte/Loire



à conserver par l'adhérent	DANSE DIVATTE règlement interne 2021-2022
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérents les personnes s'inscrivant pour la saison 2021-2022 (année scolaire), qui ont lu et approuvé par leur signature le règlement interne.
Article 3 La cotisation	La cotisation est due au début du mois de septembre de chaque année. Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 15€ pour la saison 21-22 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette cotisation est payable à l'inscription. Elle reste acquise à l'association en cas d'arrêt ou suspension d'activité.
Article 4 Tarifs	1 saison = 28 ateliers (voir calendrier donné en début de saison) tarif : 134 € (+15 € de cotisation) tarif préférentiel si inscription avant mi-juillet Les paiements peuvent être fractionnés (cotisation incluse dans le premier encaissement) et différés (encaissement octobre, décembre, mars) mais remis à l'association fin juin ou en début de saison. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. Un nouvel adhérent a la possibilité de récupérer ses chèques à la fin du premier cours si l'activité ne lui convient pas. Une participation à 2 cours de discipline différente est possible avec une majoration de 70 € pour l'année (selon la place disponible, tarif applicable sur le moins cher des deux) et gratuit pour 2 cours de même discipline .
Article 5 Le budget	Les priorités du budget sont dans l'ordre : - la rémunération de l'enseignant et les charges sociales s'y rapportant - la location de la salle réservée aux cours et stages - la formation de l'enseignant.
Article 6 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 7 Annulation cours	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement. En cas d'arrêt de travail prolongé de la salariée, l'association s'engage à rembourser les trimestres non engagés. (1 ^{er} trimestre 09- 10-11- 2 ^{me} 12-01-02- 3 ^{ème} 03-04-05-06) En cas de force majeure (événements exceptionnels imprévus) le remboursement sera étudié de façon à ne pas mettre en péril la pérennité de l'association.
Article 8 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'adhérent reste responsable de son aptitude physique pour le cours de danse qu'il pratique. Il ne peut engager de poursuite envers l'association.
Article 9 Niveau	Chaque adhérent choisit le niveau qu'il pense lui convenir toutefois l'enseignante peut être amenée à vous conseiller pour vous permettre d'apprécier pleinement votre année de danse .

Fiche d'inscription DANSE DIVATTE 2021-2022

Nom, prénom:

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone portable (de préférence) :

Mail (conseillé) :

cochez le créneau souhaité en cours principal
et soulignez le cours souhaité supplémentaire (selon place disponible)

➤ **Inscription en Septembre 3 chèques 59 € 45 € 45 €**

➤ ***Inscription avant mi-juillet 3 chèques 57 € 43 € 43 €***

DANSES en COUPLE + DANSES CHORÉGRAPHIÉES
70 € supplémentaire selon la place disponible

A compléter

Photos et vidéos autorisées oui non

Je, soussigné(e) _____ ai pris connaissance du
règlement interne .
ci-joint **3 chèques** à l'ordre de **DANSE DIVATTE**

Date et Signature

Possibilité de récupérer les chèques à la fin du premier cours si l'activité ne convient pas
Le premier chèque est encaissé en Octobre

A envoyer à l'adresse ci-dessous avec chèques

DANSE DIVATTE
11 D la Bréhardière
La Chapelle Basse Mer
44 450 DIVATTE sur LOIRE

Les nouveaux inscrits en juin ne recevront pas de mail avant Octobre ✂